



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26268
7 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 5 AOUT 1993, ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AZERBAIDJAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'occupation arménienne de la ville azerbaïdjanaise d'Agdam continue d'être condamnée par les principaux pays du monde.

C'est ainsi que le porte-parole du Département d'Etat des Etats-Unis, M. Michael McCurry, a déclaré, le 4 août 1993, qu'"après la condamnation de l'attaque lancée le 23 juillet par les forces arméniennes du Haut-Karabakh contre la ville azerbaïdjanaise d'Agdam, le Département d'Etat a appris que ces forces avaient en outre pillé et incendié la ville."

Le porte-parole a souligné, par ailleurs, que "les Etats-Unis déplorent cette injustifiable forfait, qui diminue encore les chances du processus de paix engagé sous les auspices de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et ajoute aux souffrances de civils innocents. Ils demandent instamment que toutes les dispositions de la résolution 853 (1993) du Conseil de sécurité soient respectées, et notamment que les forces du Haut-Karabakh se retirent immédiatement, complètement et inconditionnellement d'Agdam".

Conformément aux résolutions 853 (1993) et 822 (1993) du Conseil de sécurité, je vous prie, au nom de mon gouvernement, de faire le nécessaire pour que la République d'Arménie se conforme aux dispositions des deux résolutions.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Hassan A. HASSANOV
